

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 98)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 7 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« « précitée », sont insérés les mots : « , »

les mots :

« « Parlement, », sont insérés les mots : « et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.